

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT  
N<sup>OS</sup> 1275-109, 1275-110, 1270-23 et 1538

4 AOÛT 2008

Procès-verbal d'une assemblée tenue le 4 août 2008 à 19 h 02, en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour soumettre les projets de règlement n<sup>OS</sup> 1275-109, 1275-110, 1270-23 et 1538 à une consultation publique quant à leur objet et aux conséquences de leur adoption.

Présences :

Les Conseillers Madame Guylène Duplessis, Messieurs François Séguin, Denis Vincent, Rénaud Gabriele et Gabriel Parent formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire suppléant Monsieur Claude Beaudoin.

Absences motivées : Le maire Monsieur Guy Pilon et les Conseillers Messieurs Robert A. Laurence et Paul Dumoulin.

Sont aussi présents :

La directrice générale Madame Manon Bernard,  
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

À 19 h 02, Monsieur le maire suppléant mentionne que le Conseil a adopté le 7 juillet 2008, le projet de règlement n<sup>o</sup> 1275-109 et le 17 juillet 2008 les projets de règlement n<sup>OS</sup> 1275-110, 1270-23 et 1538.

**1) PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1275-109 INTITULÉ :**

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :

- d'abroger et remplacer le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2.2.12.7 pour autoriser les bâtiments temporaires utilisés pour fins d'institutions scolaires pour une période n'excédant pas sept (7) ans au lieu de cinq (5) suite à l'émission du permis de construction;
- d'ajouter à la suite de l'article 3.1.8.12 les articles 3.1.8.13 et 3.1.8.14 qui spécifient que l'activité commerciale autorisée dans une habitation ne doit pas être visible ou nuisible pour le voisinage. »

L'objet du projet de Règlement n<sup>o</sup> 1275-109 est décrit dans le titre.

Demande de participation à un référendum :

Les personnes intéressées ont le droit de déposer au bureau de la municipalité une demande afin qu'une disposition soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

Modalités d'exercice du droit de signer une demande :

Après la tenue de l'assemblée publique de consultation, le Conseil adoptera, avec ou sans changement, un second projet de règlement.

Et, à la suite de l'adoption du second projet de règlement, le greffier donne un avis public ayant pour objet d'annoncer aux personnes intéressées qu'elles ont le droit de faire une demande afin que la disposition soit soumise à leur approbation.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet;
- indiquer la zone d'où provient la demande;
- mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième (8<sup>e</sup>) jour qui suit celui de la publication de l'avis.

Absence de demande :

La disposition du second projet de règlement qui n'aura pas fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

**2) PROJET DE RÈGLEMENT N° 1275-110 INTITULÉ :**

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :

- de modifier l'article 1.6.1.3 afin d'ajouter un paragraphe autorisant un usage principal du groupe (H3) avec un usage principal du groupe institutionnel (P2) dans un même bâtiment;
- d'ajouter à la suite de l'article 3.2.88, l'article 3.2.89 qui spécifie la finition extérieure pour tout mur du bâtiment principal dans les zones C3-352 et C3-354;
- de modifier les grilles des usages et normes des C3-352 et C3-354 afin d'ajouter une nouvelle grille des usages et normes permettant les habitations multifamiliales (H3) avec services communautaires intégrés et un pourcentage d'utilisation pour centre d'hébergement pour personnes âgées (P2), de même que les habitations mixtes (H5) et les commerces urbains (C2);
- de modifier la grille des usages et normes des zone C3-352 et C3-354 afin d'ajouter la disposition spécifique 3.2.89;
- de modifier l'article 2.2.16.1.2.4 "nombre de cases requis pour les habitations" afin de créer un nouveau paragraphe pour les habitations multifamiliales avec services communautaires intégrés comprenant un centre d'hébergement pour personnes âgées.

L'objet du projet de Règlement n° 1275-110 est décrit dans le titre.

Demande de participation à un référendum :

Les personnes intéressées ont le droit de déposer au bureau de la municipalité une demande afin qu'une disposition soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

Modalités d'exercice du droit de signer une demande :

Après la tenue de l'assemblée publique de consultation, le Conseil adoptera, avec ou sans changement, un second projet de règlement.

Et, à la suite de l'adoption du second projet de règlement, le greffier donne un avis public ayant pour objet d'annoncer aux personnes intéressées qu'elles ont le droit de faire une demande afin que la disposition soit soumise à leur approbation.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet;
- indiquer la zone d'où provient la demande;
- mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième (8<sup>e</sup>) jour qui suit celui de la publication de l'avis.

Absence de demande :

La disposition du second projet de règlement qui n'aura pas fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

**3) PROJET DE RÈGLEMENT N° 1270-23 INTITULÉ :**

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin :

- d'ajouter comme usage autorisé à l'affectation « commerce artériel (C-A) » l'usage "habitation de forte densité". »

L'objet du projet de Règlement n° 1270-23 est décrit dans le titre.

**4) PROJET DE RÈGLEMENT N° 1538 INTITULÉ :**

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Realty Group Inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services d'eau potable, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie du projet domiciliaire « Château de la gare – phase VII », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur. »

L'objet du projet de Règlement n° 1538 est décrit dans le titre.

Par la suite, Monsieur le maire suppléant explique aux personnes présentes les conséquences qui en découleront suite à leur adoption et invite les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlements à le faire.

Toutes les personnes qui désiraient s'exprimer sur lesdits projets de règlements ayant eu l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil, l'assemblée est levée à 19 h 12.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Claude Beaudoin, maire suppléant

---

Jean St-Antoine, greffier

## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 4 août 2008, aux lieu et heure ordinaires conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les Conseillers Madame Guylène Duplessis, Messieurs François Séguin, Denis Vincent, Réналd Gabriele et Gabriel Parent formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire suppléant Monsieur Claude Beaudoin.

Absences motivées : Le maire Monsieur Guy Pilon et les Conseillers Messieurs Robert A. Laurence et Paul Dumoulin.

### Sont aussi présents :

La directrice générale Madame Manon Bernard,  
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

08-08-722

### ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 4 août 2008 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point 20.1 « Transfert du contrat de commandite / Club de hockey les Mustangs »;

« Minute de réflexion;  
Présences;

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal :
  - séance ordinaire du 7 juillet 2008;
  - séance extraordinaire du 17 juillet 2008;
3. Période de questions;
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
  - 4.1 Festival des couleurs de Rigaud / 11 et 12 octobre 2008 / Participation de la Ville de Vaudreuil-Dorion;
  - 4.3 Centre d'histoire La Presqu'île / Armorial de Vaudreuil-Soulanges / Demande d'une lettre d'appui et soutien financier;
  - 4.4 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion / 20<sup>e</sup> Tournoi de golf;
5. **COMMUNICATIONS**
6. **GREFFE**
  - 6.2 Location des terrains de tennis St-Jean-Baptiste;
  - 6.3 Mandat pour procédures judiciaires / Lot 2 802 509;
7. **SERVICES INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**
8. **TRÉSORERIE**
  - 8.1 Comptes;
  - 8.2 Transferts budgétaires;
  - 8.3 Émission d'obligations à court terme / Modification de la résolution 08-07-644;
9. **EAUX ET ASSAINISSEMENT**

**10. GÉNIE**

10.1 Soumissions / Réaménagement des locaux de la Cour municipale;

**11. URBANISME**

- 11.1 Acquisition d'une partie des rues Bill-Durnan, Jean-Claude-Tremblay, Lorne-Worsley et Aurèle-Joliat;  
11.2 Acquisition d'une partie des rues du Beaujolais, d'Avignon et de Champagne;  
11.3 Projet résidentiel "Rivière de la Cité" / Nom de rues;  
11.4 Mandats aux professionnels nécessaires pour la réalisation du projet de voirie et prolongement des services municipaux de la rue du Cheminot;

**12. RÉGLEMENTATION**

- 12.1 Adoption 2<sup>e</sup> projet / Règlement n<sup>o</sup> 1275-109 / Bâtiments temporaires utilisés pour fins d'institutions scolaires / Activités commerciales dans une habitation;  
12.2 Adoption règlement n<sup>o</sup> 1517-01 / Augmentation de la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 85 000 \$;  
12.3 Adoption règlement n<sup>o</sup> 1518-01 / Augmentation de la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 39 000 \$;  
12.4 Adoption règlement n<sup>o</sup> 1519-01 / Augmentation de la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 151 000 \$;  
12.5 Adoption règlement n<sup>o</sup> 1511 / Règlement d'emprunt / Travaux de voirie et prolongement des services municipaux / Rue du Cheminot;  
12.6 Adoption règlement n<sup>o</sup> 1270-23 / Affectation commerce artériel / Usage habitation de forte densité;  
12.7 Adoption 2<sup>e</sup> projet / Règlement 1275-110 / Zones C3-352 et C3-354;  
12.8 Adoption règlement n<sup>o</sup> 1538 / Protocole d'entente projet domiciliaire « Château de la gare Phase VII »;  
12.9 Avis de motion / Règlement 1480-01 / Tarification pour le financement de certains biens, services ou activités;

**13. TRAVAUX PUBLICS**

- 13.1 Fourniture de sel pour le déglacage des chaussées pour la saison 2008-2009;  
13.2 Diagnostic sur réseau d'aqueduc dans les secteurs Dorion et Vaudreuil / Proposition de la compagnie Aquadiag;  
13.3 Déneigement des voies publiques pour les années 2008 à 2010 – Secteur ouest;  
13.4 Déneigement des voies publiques pour les années 2008 à 2010 – Secteurs sud, centre et nord;  
13.5 Acquisition d'une flèche de signalisation / Véhicule TP2137;

**14. CIRCULATION**

**15. ACTION COMMUNAUTAIRE**

- 15.1 Subvention – Association de hockey mineur Vaudreuil-Dorion;  
15.2 Prolongation de contrat / Concession du casse-croûte de l'aréna;

**16. ARTS ET CULTURE**

**17. PROTECTION PUBLIQUE**

**18. RESSOURCES HUMAINES**

**19. DIRECTION GÉNÉRALE**

19.1 Autorisations directrice générale :

- Tentes Fiesta Ltée / Autorisation / Installation de chapiteaux / 120, Howie-Morenz;
- Pose de lattes sur les clôtures des passages piétonniers (info);
- Cage aux sports Vaudreuil - Tournoi de Beach Volleyball – Parc de la Paix;
- La Grande Vadrouille / Autorisation de fermeture des rues Paul-Gérin-Lajoie entre Ouimet et Saint-Charles;
- Coopérative de Solidarité la Seigneurie de Vaudreuil / Autorisation – activité d'inauguration officielle;
- Fermeture de la rue Du Torrent / 23 août 2008;

**20. AFFAIRES NOUVELLES**

20.1 Transfert du contrat de commandite / Club de hockey les Mustangs;

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS**

**22. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE**

**23. LEVÉE DE LA SÉANCE ».**

"ADOPTÉE"

**08-08-723 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juillet 2008 et de la séance extraordinaire du 17 juillet 2008 soient et ils sont, par les présentes, adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

"ADOPTÉE"

**08-08-724 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**08-08-725 FESTIVAL DES COULEURS DE RIGAUD / 11 ET 12 OCTOBRE 2008 /  
PARTICIPATION DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION**

**CONSIDÉRANT** la demande de la Corporation du Festival des couleurs de Rigaud adressée à la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le but de participer à l'événement « Vaudreuil-Soulanges en couleurs » les 11 et 12 octobre 2008 au Parc Aventure Mont Rigaud;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal confirme à la Corporation du Festival des couleurs de Rigaud la participation de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des frais d'inscription au montant de trois cent cinquante dollars (350 \$);

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-494;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

**08-08-726 CENTRE D'HISTOIRE LA PRESQU'ÎLE / ARMORIAL DE VAUDREUIL-SOULANGES /  
DEMANDE D'UNE LETTRE D'APPUI ET SOUTIEN FINANCIER**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière formulée par le Centre d'histoire La Presqu'île dans le cadre de la mise sur pied d'un projet culturel visant la création de l'Armorial de Vaudreuil-Soulanges;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit versé un montant de cent cinquante dollars (150 \$) à titre d'aide financière au Centre d'histoire La Presqu'île afin de couvrir certains frais afférents à la mise sur pied dudit projet;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-971;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-08-727

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-DORION /  
20<sup>E</sup> TOURNOI DE GOLF**

**CONSIDÉRANT** l'invitation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaudreuil-Dorion à participer à leur 20<sup>ième</sup> tournoi de golf annuel qui se tiendra au Club de golf Île-Perrot le 28 août 2008;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé à titre de commandite pour l'organisation du tournoi de golf de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 28 août 2008 au Club de golf Île-Perrot;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-621-00-970;

Certificat de crédits émis conditionnel au transfert du poste budgétaire 02-110-00-970.

**"ADOPTÉE"**

08-08-728

**LOCATION DES TERRAINS DE TENNIS ST-JEAN-BAPTISTE**

**CONSIDÉRANT** l'offre de location, pour la saison hivernale, des terrains de tennis extérieurs St-Jean-Baptiste présentée par Centre sportif Vaudreuil-Dorion Ltée;

**CONSIDÉRANT** le projet de Centre sportif Vaudreuil-Dorion Ltée de recouvrir, à l'aide d'une structure temporaire, et d'exploiter, pour la saison hivernale, lesdits terrains;

**CONSIDÉRANT** que ces terrains ne sont pas utilisés durant la saison hivernale;

**CONSIDÉRANT** que Centre sportif Vaudreuil-Dorion Ltée réservera à la Ville au bénéfice de ses résidents, des heures d'utilisation gratuites desdits terrains;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville donne son accord de principe au projet de location des terrains de tennis du parc St-Jean-Baptiste, pour cinq (5) périodes consécutives du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril, le tout débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2008;

QUE la directrice générale, madame Manon Bernard, soit mandatée afin de négocier les termes de l'entente à intervenir avec Centre sportif Vaudreuil-Dorion;

QUE le maire et le greffier soit autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec Centre sportif Vaudreuil-Dorion Ltée.

**"ADOPTÉE"**

**08-08-729**

**MANDAT POUR PROCÉDURES JUDICIAIRES / LOT 2 802 509**

**CONSIDÉRANT**

le rapport préparé par M. André Cournoyer, inspecteur à la réglementation, le 29 juillet 2008 relativement à la présence, sur une propriété sise au 1039, boul. de la Cité des Jeunes, de véhicules de plus de sept ans, non immatriculés et hors d'usage, le tout contrairement à l'article 12 du règlement de nuisance n° 1405;

**CONSIDÉRANT**

que le propriétaire dudit immeuble, M. Frédéric Renaud, a été condamné à trois reprises par la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges pour avoir contrevenu à cette disposition et qu'il refuse toujours de se conformer à la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT**

qu'il y a lieu d'intenter les recours judiciaires appropriés afin de faire respecter la réglementation municipale;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE mandat soit confié à Dufresne Hébert Comeau, avocats, afin d'entreprendre, à l'encontre du propriétaire ou occupant du lot 2 802 509, sis au 1039, boulevard de la Cité-des-Jeunes, les procédures judiciaires appropriées dans le but d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure afin de faire respecter la réglementation municipale.

**"ADOPTÉE"**

**08-08-730**

**COMPTES**

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de 4 519 369,85 \$.

**"ADOPTÉE"**

**08-08-731**

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant 103 954,00 \$, tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, en date du 16 juillet 2008.

**"ADOPTÉE"**

08-08-732

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS À COURT TERME / MODIFICATION DE LA  
RÉSOLUTION 08-07-644**

**ATTENDU** la résolution n° 08-07-644, adoptée le 7 juillet 2008, relative à l'émission d'obligations à court terme pour certains règlements d'emprunt;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'ajouter à cette résolution certains règlements;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les règlements n<sup>os</sup> 783, 1422, 1433, 1462, 1482, 1483 et 1524 soient ajoutés au premier paragraphe de la résolution 08-07-644;

QUE les règlements n<sup>os</sup> 1422, 1433, 1462, 1482 et 1483 soient ajoutés au deuxième paragraphe de cette résolution.

**"ADOPTÉE"**

08-08-733

**SOUSSIONS / RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE LA COUR MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** que suite à une demande de soumissions par voie d'invitation pour le réaménagement des locaux de la Cour municipale, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 30 juillet 2008 après 14 h;

**CONSIDÉRANT** qu'après étude et vérification, les soumissions rencontraient les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-08-45;

**CONSIDÉRANT** que la demande de soumissions présentait deux options, soit l'option A pour l'exécution de travaux de rénovation selon le plan fourni par la MRC et l'option B pour l'exécution de travaux de rénovation de base prévus par la ville;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a une entente pour que la MRC débourse la différence entre les coûts de l'option A et l'option B;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil accepte l'option A de la soumission;

QUE le Conseil accepte la soumission déposée par *Entreprise SGB inc.*, 6164, rue Boulay, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 0K2, pour l'exécution de travaux de rénovation à la Cour municipale au montant de quarante-quatre mille huit cent soixante-treize dollars et trente-trois cents (44 873,33 \$), incluant les taxes applicables;

Le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres numéro 401-110-08-45, préparé par monsieur Luc Duval, T.P., Directeur du Service des travaux publics, en date de juillet 2008;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02-190-00-523;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-08-734

**ACQUISITION D'UNE PARTIE DES RUES BILL-DURNAN, JEAN-CLAUDE-TREMBLAY, LORNE-WORSLEY ET AURÈLE-JOLIAT**

**CONSIDÉRANT** que les travaux de construction d'une partie des rues Bill-Durnan (Lot 3 883 370), Jean-Claude-Tremblay (Lots 3 883 371 et 3 883 376), Lorne-Worsley (Lot 3 883 372) et Aurèle-Joliat (Lot 3 883 372) sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de faire l'acquisition de ces rues et les décréter ouvertes par voie de résolution;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 8.1 du Règlement n° 1160, le Conseil municipal a le pouvoir de décréter les arrêts obligatoires des véhicules routiers sur le territoire en vue d'assurer la sécurité du public;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de faire l'acquisition du passage piétonnier (Lot 3 883 373) et des deux (2) parcs (Lots 3 883 367 et 3 883 384);

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE mandat soit confié à Me Chantal Lamarre, notaire, afin de préparer et recevoir l'acte notarié de cession des rues, des parcs et du passage piétonnier;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit acte notarié et tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE ces rues soient décrétées ouvertes;

QUE le Conseil municipal décrète les arrêts obligatoires (déjà installés) des véhicules routiers aux intersections suivantes :

- intersection de la rue Bill-Durnan et du boul. de la Cité-des-Jeunes (1 arrêt sur Bill-Durnan),
- intersection des rues Bill-Durnan et Jean-Claude-Tremblay (1 arrêt sur Bill-Durnan et 2 arrêts sur Jean-Claude-Tremblay),
- intersections des rues Jean-Claude-Tremblay et Lorne-Worsley (1<sup>ère</sup> intersection - 2 arrêts sur Jean-Claude-Tremblay et 1 arrêt sur Lorne-Worsley, 2<sup>ième</sup> intersection – 2 arrêts sur Lorne-Worsley et 1 arrêt sur Jean-Claude-Tremblay),
- intersection des rues Lorne-Worsley et Aurèle-Joliat (2 arrêts sur Lorne-Worsley et 1 arrêt sur Aurèle-Joliat);

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'au directeur du Service des travaux publics;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-723;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-08-735

**ACQUISITION D'UNE PARTIE DES RUES DU BEAUJOLAIS, D'AVIGNON ET DE CHAMPAGNE**

**CONSIDÉRANT** que les travaux de construction d'une partie des rues de Bordeaux (Lot 3 788 920), du Beaujolais (Lot 3 788 920), d'Avignon (Lot 3 969 099) et de Champagne (Lot 3 969 099) sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de faire l'acquisition de ces rues et les décréter ouvertes par voie de résolution;

- CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 8.1 du Règlement n° 1160, le Conseil municipal a le pouvoir de décréter les arrêts obligatoires des véhicules routiers sur le territoire en vue d'assurer la sécurité du public;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de faire l'acquisition des deux (2) terrains sur la rue d'Avignon (Lots 3 969 087 et 4 014 925);
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'établir une servitude d'égout pluvial, en faveur de la Ville, sur une partie du lot 3 969 100;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de radier partiellement la servitude d'égout pluvial suivant l'acte no. 247 709;

Il est

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE mandat soit confié à Me Gilles Roy, notaire, afin de préparer et recevoir les actes notariés de cession des rues des deux (2) terrains à acquérir sur la rue d'Avignon, de la servitude à établir ainsi que la servitude à radier;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lesdits actes notariés et tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE ces rues soient décrétées ouvertes;

QUE le Conseil municipal décrète les arrêts obligatoires (déjà installés) des véhicules routiers aux intersections suivantes:

- intersection des rues de Champagne et d'Avignon (1 arrêt sur de Champagne et 2 arrêts sur d'Avignon),
- intersection des rues de Bordeaux et d'Avignon (1 arrêt sur de Bordeaux et 1 arrêt sur d'Avignon),
- intersection des rues de Bordeaux et du Beaujolais (2 arrêts sur de Bordeaux et 1 arrêt sur du Beaujolais);

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'au directeur du Service des travaux publics;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-723;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

**08-08-736**

**PROJET RÉSIDENTIEL "RIVIÈRE DE LA CITÉ" / NOM DE RUES**

- CONSIDÉRANT** que le quartier résidentiel est connu sous le nom de « Rivière de la Cité »;
- CONSIDÉRANT** que les rues du quartier ont été nommées en fonction du thème « Rivière »;
- CONSIDÉRANT** que les projets de lotissement récemment déposés et autorisés créent trois (3) nouvelles rues;

Il est

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les noms de rue suivants soient retenus pour le secteur résidentiel «Rivière de la Cité », savoir:

- Lot numéro 4 150 888 «rue de la Rivière»,
- Lot numéro 4 176 669 «rue des Cascades»,
- Lots numéros 4 150 889, 4 150 891 et 4 160 721 « rue des Rapides »;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie pour officialisation compte tenu du fait que ces rues sont maintenant ouvertes.

**"ADOPTÉE"**

08-08-737

**MANDATS AUX PROFESSIONNELS NÉCESSAIRES POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE VOIRIE ET PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE DU CHEMINOT**

- CONSIDÉRANT** que la compagnie « Conseils Industriels Hudson inc. » a mandaté la firme « Les Consultants LBCD inc. » pour la préparation des plans et devis des travaux de voirie et de prolongement des services municipaux de la rue du Cheminot;
- CONSIDÉRANT** que la Ville agira à titre de maître de l'ouvrage à ce projet et qu'elle procédera à un appel d'offres public;
- CONSIDÉRANT** que le cadastre d'une partie de la rue du Cheminot (n° 1 678 102) est d'appartenance municipale et que le lot 4 222 912 sera rétrocédé gratuitement à la Ville;
- CONSIDÉRANT** la vérification des plans et devis par le Service technique et leur conformité aux exigences techniques;
- CONSIDÉRANT** la nécessité de mandater des professionnels pour la surveillance des travaux, la préparation d'une évaluation environnementale de phase I, les travaux d'arpentage et les services de laboratoire géotechnique;
- CONSIDÉRANT** l'offre de service de la firme « Les Consultants LBCD inc. » de vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-sept dollars et trente-quatre cents (21 587,34 \$), toutes taxes incluses, pour la surveillance des travaux;
- CONSIDÉRANT** l'offre de service de la firme « DDH Environnement ltée » de deux mille neuf cent trente-quatre dollars et soixante-quinze cents (2 934,75 \$), toutes taxes incluses, pour la réalisation d'une évaluation environnementale de phase I ainsi que d'une évaluation écologique;

Il est

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE mandat soit confié à la firme « Les Consultants LBCD inc. » pour assurer la surveillance des travaux de voirie et de prolongement des services municipaux de la rue du Cheminot, le tout selon la méthode à pourcentage du barème de l'A.I.C.Q, catégorie II, totalisant un montant de vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-sept dollars et trente-quatre cents (21 587,34 \$), toutes taxes incluses;

QUE la Ville autorise « Les Consultants LBCD inc. » à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir le ou les certificats d'autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

QUE la Ville confirme, au moyen d'une lettre signée par le greffier, son engagement après l'achèvement des travaux, à transmettre une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

QUE mandat soit confié à la firme « Laboratoire A.B.S inc. » aux fins d'assurer l'inspection ainsi que le support technique et géotechnique à l'ingénieur résident affecté à ce projet;

QUE mandat soit confié à la firme d'arpentage « Legault Trudeau Arpenteurs-Géomètre inc » pour les services d'arpentage nécessaires à l'exécution de ce projet;

QUE mandat soit confié à la firme « DDH Environnement ltée » pour un montant de deux mille neuf cent trente-quatre dollars et soixante-quinze cents (2 934,75 \$), toutes taxes incluses, pour la réalisation d'une évaluation environnementale du site de phase I et une évaluation écologique;

QUE les mandats à « Les Consultants LBCD inc. », « Laboratoire ABS inc. » ainsi que « Legault Trudeau Arpenteur – Géomètre » soient accordés sous réserve de l'entrée en vigueur du Règlement n° 1511;

QUE les dépenses afférentes au mandat à « DDH Environnement » soient financées par le fonds général jusqu'à l'entrée en vigueur du Règlement n° 1511.

"ADOPTÉE"

08-08-738

**ADOPTION 2<sup>E</sup> PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-109 / BÂTIMENTS TEMPORAIRES UTILISÉS POUR FINS D'INSTITUTIONS SCOLAIRES / ACTIVITÉS COMMERCIALES DANS UNE HABITATION**

**ATTENDU** que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 7 juillet 2008 un premier projet de règlement portant le n° 1275-109 modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 août 2008 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le second projet de règlement n° 1275-109 intitulé :

**« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :**

- **d'abroger et remplacer le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2.2.12.7 pour autoriser les bâtiments temporaires utilisés pour fins d'institutions scolaires pour une période n'excédant pas sept (7) ans au lieu de cinq (5) suite à l'émission du permis de construction;**
- **d'ajouter à la suite de l'article 3.1.8.12 les articles 3.1.8.13 et 3.1.8.14 qui spécifient que l'activité commerciale autorisée dans une habitation ne doit pas être visible ou nuisible pour le voisinage. »,**

soit adopté;

QUE le greffier publie les avis requis en pareil cas;

ET QU'avis soit aussi donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

"ADOPTÉE"

08-08-739

**ADOPTION RÈGLEMENT N° 1517-01 / AUGMENTATION DE LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 85 000 \$**

**CONSIDÉRANT** que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1517-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1517-01 intitulé :

**« Règlement modifiant le règlement n° 1517 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$). »,**

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

**"ADOPTÉE"**

**08-08-740**

**ADOPTION RÈGLEMENT N° 1518-01 / AUGMENTATION DE LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 39 000 \$**

**CONSIDÉRANT**

que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1518-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1518-01 intitulé :

**« Règlement modifiant le règlement n° 1518 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de trente-neuf mille dollars (39 000 \$). »,**

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

**"ADOPTÉE"**

**08-08-741**

**ADOPTION RÈGLEMENT N° 1519-01 / AUGMENTATION DE LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 151 000 \$**

**CONSIDÉRANT**

que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1519-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1519-01 intitulé :

**« Règlement modifiant le règlement n° 1519 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de cent cinquante et un mille dollars (151 000 \$). »,**

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

**"ADOPTÉE"**

08-08-742

**ADOPTION RÈGLEMENT N° 1511 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT / TRAVAUX DE VOIRIE ET PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX / RUE DU CHEMINOT**

**CONSIDÉRANT**

que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1511 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1511 intitulé :

**« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de voirie et de prolongement des services municipaux (aqueduc, égouts pluvial et sanitaire), de la rue du Cheminot y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de quatre cent soixante-quatre mille dollars (464 000 \$) à ces fins. »,**

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

**"ADOPTÉE"**

08-08-743

**ADOPTION RÈGLEMENT N° 1270-23 / AFFECTATION COMMERCE ARTÉRIEL / USAGE HABITATION DE FORTE DENSITÉ**

**ATTENDU**

que le Conseil municipal a adopté à une séance spéciale tenue le 17 juillet 2008 un projet de règlement portant le n° 1270-23 modifiant le Règlement d'urbanisme n° 1270 de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

**ATTENDU**

qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 août 2008 à 19 h;

**CONSIDÉRANT**

que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-23 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1270-23 intitulé :

**« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin :**

- **d'ajouter comme usage autorisé à l'affectation "commerce artériel (C-A)" l'usage "habitation de forte densité". »,**

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

**"ADOPTÉE"**

08-08-744

**ADOPTION 2<sup>E</sup> PROJET / RÈGLEMENT 1275-110 / ZONES C3-352 ET C3-354**

**ATTENDU**

que le Conseil municipal a adopté à une séance spéciale tenue le 17 juillet 2008 un premier projet de règlement portant le n° 1275-110 modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

**ATTENDU**

qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 août 2008 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le second projet de règlement n° 1275-110 intitulé :

**« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :**

- **de modifier l'article 1.6.1.3 afin d'ajouter un paragraphe autorisant un usage principal du groupe (H3) avec un usage principal du groupe institutionnel (P2) dans un même bâtiment;**
- **d'ajouter à la suite de l'article 3.2.88, l'article 3.2.89 qui spécifie la finition extérieure pour tout mur du bâtiment principal dans les zones C3-352 et C3-354;**
- **de modifier les grilles des usages et normes des C3-352 et C3-354 afin d'ajouter une nouvelle grille des usages et normes permettant les habitations multifamiliales (H3) avec services communautaires intégrés et un pourcentage d'utilisation pour centre d'hébergement pour personnes âgées (P2), de même que les habitations mixtes (H5) et les commerces urbains (C2);**
- **de modifier la grille des usages et normes des zone C3-352 et C3-354 afin d'ajouter la disposition spécifique 3.2.89;**
- **de modifier l'article 2.2.16.1.2.4 "nombre de cases requis pour les habitations" afin de créer un nouveau paragraphe pour les habitations multifamiliales avec services communautaires intégrés comprenant un centre d'hébergement pour personnes âgées »,**

soit adopté;

QUE le greffier publie les avis requis en pareil cas;

ET QU'avis soit aussi donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

**"ADOPTÉE"**

08-08-745

**ADOPTION RÈGLEMENT N° 1538 / PROTOCOLE D'ENTENTE PROJET DOMICILIAIRE « CHÂTEAU DE LA GARE PHASE VII »**

**CONSIDÉRANT**

que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1538 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1538 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Realty Group Inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services d'eau potable, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie du projet domiciliaire « Château de la gare – phase VII », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE"

08-08-746

**AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 1480-01 / TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS**

Le conseiller M. Rénald Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités (Règlement n° 1480).

08-08-747

**FOURNITURE DE SEL POUR LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON 2008-2009**

**CONSIDÉRANT**

la résolution 05-05-527 adoptée le 2 mai 2005, par laquelle le Conseil mandatait l'Union des municipalités du Québec de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé de chlorure de sodium, pour les années 2006, 2007 et 2008;

**CONSIDÉRANT**

que suite à l'ouverture des soumissions, le contrat a été accordé à Mines Seleine pour la fourniture de chlorure de sodium pour la saison 2008-2009.

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal ratifie l'adjudication du contrat à Mines Seleine, pour un prix de 75,89 \$ la tonne métrique, incluant le transport, et 70,00 \$ la tonne métrique, sans transport, taxes applicables en sus;

QUE le directeur du Service des travaux publics et, le cas échéant, la directrice générale, madame Manon Bernard, soient autorisés à émettre les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de sel pour le déglacage des chaussées, et que le directeur du service soit autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02-330-00-635;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-08-748

**DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'AQUEDUC DANS LES SECTEURS DORION ET VAUDREUIL / PROPOSITION DE LA COMPAGNIE AQUADIAG**

**CONSIDÉRANT**

l'offre de service de la firme Aquadiag;

**CONSIDÉRANT**

que les sommes nécessaires sont prévues au budget;



**CONSIDÉRANT** qu'après étude et vérification, les montants des soumissions reçues dépassent substantiellement le montant prévu pour le déneigement de ces trois secteurs;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, afin de réduire les coûts du déneigement des voies publiques de la ville, de procéder à un nouvel appel d'offres en regroupant les secteurs nord, centre et sud dans la même demande;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal rejette toutes les soumissions déposées pour le projet de déneigement des voies publiques des secteurs sud, centre et nord pour les années 2008 à 2010;

QUE la Ville procède à un nouvel appel d'offres en modifiant le devis afin de regrouper les trois secteurs en un seul contrat.

**"ADOPTÉE"**

**08-08-751** **ACQUISITION D'UNE FLÈCHE DE SIGNALISATION / VÉHICULE TP2137**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a fait l'acquisition d'une nouvelle camionnette affectée à la division aqueduc et égout;

**CONSIDÉRANT** qu'il est obligatoire de doter le véhicule des équipements de sécurité conformes aux normes en vigueur;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine l'achat et l'installation d'une flèche de signalisation tel que décrit et proposé par la compagnie Signel dans son document daté du 18 juin 2008 pour un montant de 4 523,00 \$ excluant les taxes applicables et que cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en 2 ans à compter de 2009.

**"ADOPTÉE"**

**08-08-752** **SUBVENTION – ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR VAUDREUIL-DORION**

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit octroyée une subvention spéciale non récurrente de six mille dollars (6 000 \$) à l'Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion pour la saison 2008-2009;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-30-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

**08-08-753** **PROLONGATION DU CONTRAT / CONCESSION DU CASSE-CROÛTE DE L'ARÉNA**

**CONSIDÉRANT** que le contrat pour la concession du casse-croûte de l'aréna se termine le 31 août 2008;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prolonger d'un an la durée dudit contrat;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit prolongé d'un an le contrat pour la concession du casse-croute de l'aréna municipal conclu avec Monsieur Henri Émond, soit jusqu'au 31 août 2009;

QUE les parties soient liées par les mêmes conditions, incluant la clause d'indexation prévue à l'article 3 de la convention.

**"ADOPTÉE"**

**08-08-754** **AUTORISATIONS / DIRECTION GÉNÉRALE**

Il est  
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, M<sup>me</sup> Manon Bernard, savoir :

- Tentes Fiesta Ltée / Autorisation / Installation de chapiteaux / 120, Howie-Morenz;
- Pose de lattes sur les clôtures des passages piétonniers (info);
- Cage aux sports Vaudreuil - Tournoi de Beach Volleyball – Parc de la Paix;
- La Grande Vadrouille / Autorisation de fermeture des rues Paul-Gérin-Lajoie entre Ouimet et Saint-Charles;
- Coopérative de Solidarité la Seigneurie de Vaudreuil / Autorisation – activité d'inauguration officielle;
- Fermeture de la rue du Torrent / 23 août 2008.

**"ADOPTÉE"**

**08-08-755** **TRANSFERT DU CONTRAT DE COMMANDITE / CLUB DE HOCKEY LES MUSTANGS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 07-09-897 autorisant un contrat de commandite du club de hockey Les Mustangs de Vaudreuil-Dorion (9168-9927 Québec inc.) pour les saisons 2007-2008 et 2008-2009;

**CONSIDÉRANT** la cession des droits de franchise du club de hockey Mustangs à 9085-9935 Québec inc. le 15 mai 2008;

**CONSIDÉRANT** l'octroi d'une franchise à 9085-9935 Québec inc. par la Ligue de Hockey junior AAA du Québec inc. pour le club de hockey les Mustangs de Vaudreuil-Dorion;

**CONSIDÉRANT** l'engagement de 9085-9935 Québec inc. à honorer toutes les obligations découlant du contrat de commandite;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser le transfert du contrat de commandite, pour la saison 2008-2009, à 9085-9935 Québec inc.;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit autorisé le transfert du contrat de commandite du club de hockey les Mustangs de Vaudreuil-Dorion à 9085-9935 Québec inc.;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

"ADOPTÉE"

**08-08-756**      **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**08-08-757**      **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**08-08-758**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'à 20 h 42 la séance soit levée.

"ADOPTÉE"

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Claude Beaudoin, maire suppléant

---

Jean St-Antoine, greffier